



*République Française*  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020**  
**CONSEILLERS EN EXERCICE : 15**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FRISON, Maire.

**Présents :** Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Frédérique PASQUALI BARTHELEMY, Olivier CHIENNO, Steeve PEYRON, Vincent RICHE, Amandine FIOT, Isabelle LAMICHE.

**Pouvoirs :**  
Daniel ALLARD donne pouvoir à Frédérique PASQUALI BARTHELEMY  
Mélanie COURCIER donne pouvoir à Isabelle LAMICHE  
Marie BAILLARD donne pouvoir à Michel FRISON

**Excusé(s) :** Delphine THAENS, Geneviève MARTIN

**Secrétaire de séance :**  
Bruno LAROCHE (élu à l'unanimité)

**Délibération n° 2020.91**

**Motion contre la fermeture partielle des gares de Briançon, L'Argentière-La Bessée, Mont-Dauphin et Gap pour la pérennisation de la ligne**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la lettre ouverte aux élus relative à la réduction du temps d'ouverture des gares de Briançon, l'Argentière-la Bessée, Mont Dauphin et Gap.

Il précise que les conséquences de ces fermetures seront importantes tant pour les usagers en termes de services (renseignements, sécurité et délivrance des billets) qu'en terme humain (réduction de 13 postes d'ici la fin 2020).

Il constate que malgré la rénovation de la ligne l'offre proposée aux usagers se détériore : insuffisance de trains permettant une réelle alternative à la voiture, politique tarifaire non attractive, remplacement des trains par des cars (insécurité en période hivernale, respect des horaires impacté par la densité du trafic routier).

Il rappelle le plan de relance du ferroviaire annoncé par le gouvernement, 4,7 milliards d'euros dont 1 milliard devant aller à l'aménagement des gares et 300 millions au maintien des petites lignes.

Il rappelle la loi LOM du 24 décembre 2019 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre avec un objectif d'une neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, la programmation de 13,4 milliards d'euros d'investissements dans les infrastructures dont les 3/4 sont consacrés au ferroviaire.

Il demande à la Région Sud et la SNCF de renoncer à la suppression de postes prévue et de tout mettre en œuvre pour sécuriser, moderniser et pérenniser le train dans le département des Hautes-Alpes.

Mention adoptée par le conseil municipal à la majorité, moins une abstention de Monsieur Vincent RICHE,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

<b>Sens du vote</b>	
Contre :	0
Abstention :	1
Pour :	12

Pour extrait conforme  
Le Maire

